

# Patients recevant de la dialyse : se préparer en cas d'urgence

Numéros où je dois appeler en cas  
d'urgence :

---

---

# Patients recevant de la dialyse : se préparer en cas d'urgence

Écrivez le numéro de téléphone de votre service de dialyse ou de votre service de dialyse à domicile à l'avant de la présente brochure. Gardez la brochure à portée de la main.

- La présente brochure s'adresse aux personnes suivantes.
  - › Patients qui reçoivent de l'hémodialyse au service de dialyse du centre.
  - › Patients qui reçoivent de l'hémodialyse à un service de dialyse satellite.
  - › Patients qui reçoivent de la dialyse péritonéale (DP) ou de l'hémodialyse à domicile.
- L'information suivante sera utile en situation d'urgence, p. ex. en cas de tempêtes de neige, de longues pannes d'électricité ou d'autres catastrophes naturelles.
- Nous vous expliquerons les précautions à prendre, ce que vous devriez faire si vous ne pouvez pas recevoir votre traitement habituel et avec qui communiquer dans ce genre de situations.
- Il est important que votre service de dialyse ait vos coordonnées exactes et un autre numéro de téléphone où vous joindre s'il a besoin de communiquer avec vous.

## **Qu'est-ce qu'une urgence?**

- Ne pas pouvoir commencer ou terminer votre traitement de dialyse à la maison en raison d'une longue panne d'électricité (hémodialyse ou dialyse péritonéale avec cycleur).
- Ne pas être en mesure de vous rendre à votre traitement de dialyse (au centre ou à un service satellite) en raison d'une tempête ou d'une catastrophe naturelle.

## **Avec qui dois-je communiquer si je ne peux pas me rendre à mon traitement de dialyse ou faire la dialyse à la maison?**

- Appelez le service de dialyse où vous recevez votre traitement d'hémodialyse.
- Si vous faites votre dialyse à la maison (DP ou hémodialyse à domicile), appelez le service de dialyse à domicile.

## **Quelles précautions dois-je prendre en cas d'urgence?**

- Limitez la quantité de liquide que vous buvez. Cela comprend tout ce qui est liquide ou qui fondrait à température ambiante, comme de la crème glacée ou du Jell-O®.
- Limitez la quantité de sel et de potassium dans votre nourriture. Surveillez attentivement votre alimentation.

- Si une tempête de neige est annoncée, tentez de prendre des dispositions pour rester à proximité de votre centre de dialyse.
- Si vous faites votre dialyse vous-même à la maison, faites votre traitement avant le début de la tempête si possible.

## **Patients en DP avec cycleur**

En cas de panne d'électricité :

- › **N'utilisez pas de génératrice pour faire fonctionner votre cycleur.**
- › Fermez votre cycleur et débranchez-le.
- › Passez aux échanges avec sacs jumelés (TwinBag). Si on vous a enseigné comment les utiliser et que vous avez les fournitures nécessaires à la maison.
- › Appelez l'infirmière de la dialyse à domicile ou l'infirmière sur appel si vous avez des questions ou des préoccupations.

## **Patients en hémodialyse à domicile :**

- › Débranchez votre appareil à dialyse et votre système de traitement de l'eau si vous croyez qu'il pourrait y avoir une panne d'électricité. **Ne rebranchez pas l'appareil ou le système avant que l'électricité ne soit revenue.**

- › **N'utilisez pas de génératrice pour faire fonctionner votre appareil à dialyse et votre système de traitement de l'eau.**
- › Une fois l'électricité revenue, désinfectez l'appareil avant votre prochain traitement de dialyse.
- › **Si la dernière utilisation de l'appareil remonte à plus de 72 heures, désinfectez l'appareil et le système de traitement de l'eau avant la dialyse.**
- › Appelez l'infirmière de la dialyse à domicile ou l'infirmière sur appel si vous avez des questions ou des préoccupations.

## **Quel médicament devrais-je prendre si je ne peux pas recevoir mon traitement de dialyse?**

- Vous pouvez obtenir une ordonnance de Kayexalate®. Il est important d'obtenir l'ordonnance à la pharmacie et de l'avoir en main au cas où vous en auriez besoin. Notez la date de péremption du médicament et faites-la renouveler, au besoin.

**Une infirmière ou un médecin vous dira quand prendre le Kayexalate®. Ne prenez pas ce médicament à moins qu'on vous ait dit de le faire.**

- Le Kayexalate® est un médicament utilisé pour traiter les concentrations élevées de potassium dans le sang. Sans traitement, les concentrations élevées de potassium peuvent entraîner un rythme cardiaque irrégulier ou causer des problèmes aux muscles et aux nerfs.
- Rappel – Le Kayexalate® doit être mélangé avec une demi-tasse (4 onces) d'eau.

## Questions fréquentes

### Comment puis-je gérer la quantité de liquide que je prends?

- Gardez en tête vos restrictions en matière de liquide :
  - › **Pour l'hémodialyse** : deux (2) tasses plus votre quantité d'urine au cours des 24 dernières heures.
  - › **Pour la DP** : quatre (4) tasses plus votre quantité d'urine au cours des 24 dernières heures.

### Comment savoir si mon service de dialyse sera ouvert en cas de tempête?

- L'infirmière de votre service de dialyse vous appellera en cas de fermeture ou de fermeture plus tôt du service **OU** vous pouvez appeler au numéro qui vous a été fourni.

## **Comment et quand vais-je être informé en cas de fermeture ou de fermeture plus tôt du service?**

- Si nous devons fermer, nous déploierons tous les efforts possibles pour communiquer directement avec vous le plus tôt possible.

## **En cas de fermeture du service, quand et où vais-je recevoir mon traitement de dialyse?**

- **Patients recevant de la dialyse dans un service satellite** – Nous ferons de notre mieux pour que vous puissiez continuer à aller à votre propre service satellite.
- Il pourrait être nécessaire de changer temporairement l'heure ou le jour de votre traitement.
- Il pourrait aussi être nécessaire de recevoir votre traitement au service principal situé au centre lorsqu'il sera sécuritaire de le faire.

## **Que dois-je faire si je manque un traitement de dialyse et que je me sens essoufflé?**

- Vous devez toujours surveiller votre alimentation et limiter la quantité de liquide et de sel que vous prenez si la situation laisse entendre que vous pourriez devoir manquer un traitement de dialyse.
- Si vous devenez très essoufflé, rendez-vous au service des urgences le plus près.

## En cas de panne d'électricité prolongée, que dois-je faire de mon Aranesp® ou de mon Eprex®?

- Si vous n'avez pas d'électricité pendant plus de 12 heures, vérifiez auprès de votre pharmacie locale ou de la pharmacie de l'hôpital si elles peuvent réfrigérer votre Aranesp® ou votre Eprex® pour vous durant la panne.
- Vous pouvez aussi les apporter chez un ami ou un membre de votre famille qui a de l'électricité pour les réfrigérer.

**En Nouvelle-Écosse, vous pouvez parler à une infirmière autorisée au sujet de vos questions sur les soins de santé en appelant au 811, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.**

**Vous avez besoin d'autres informations sur des questions de santé?**

Vous trouverez cette publication et toutes nos autres ressources

à l'intention des patients à <http://library.nshealth.ca/PatientGuides> (en anglais seulement).

Communiquez avec la bibliothèque publique de votre région pour obtenir des livres, des vidéos, des magazines et autres ressources. Pour plus d'informations, allez à <http://library.novascotia.ca/fr>.

Vous pouvez parler à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps, en composant le 8-1-1. Vous pouvez aussi consulter le <https://811.novascotia.ca/?lang=fr>.

Pour découvrir d'autres programmes et services offerts dans votre collectivité, composez le 2-1-1- ou allez à <http://ns.211.ca> (en anglais seulement).

*La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum. Nous vous remercions de ne pas porter et utiliser de produits parfumés.*

[www.nshealth.ca](http://www.nshealth.ca)

*Document préparé par : Dialyse communautaire*

*Conception : Services de la bibliothèque de la Régie*

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

FF85-1901 © Mai 2018 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse

Les renseignements contenus dans la présente publication sont mis à jour tous les trois ans ou au besoin.